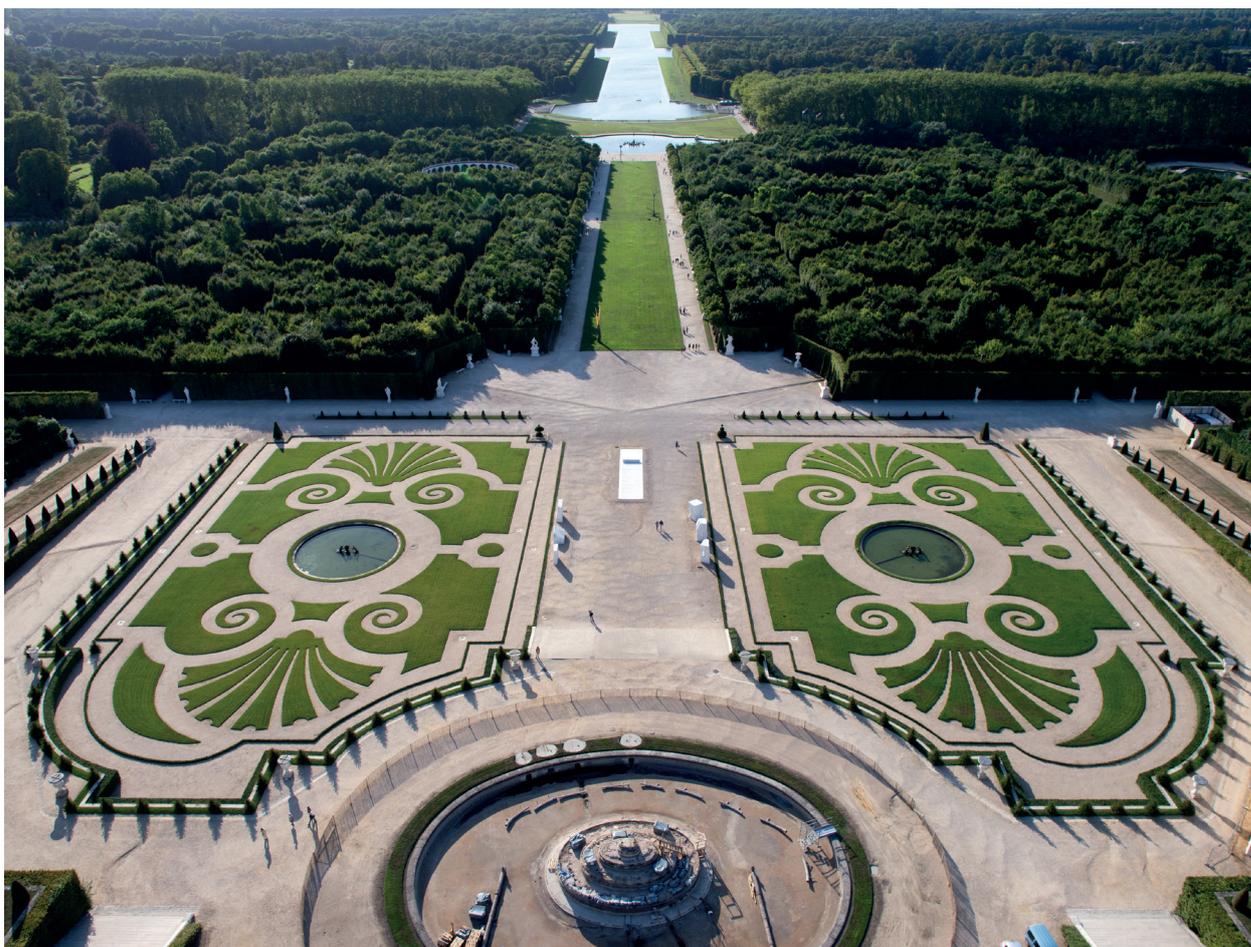




FICHE THÉMATIQUE

LES JARDINS DE VERSAILLES CONQUÉRIR ET AMÉNAGER L'ESPACE : DE LA RÉSIDENCE DE CHASSE DE LOUIS XIII AU VASTE TERRITOIRE DU DOMAINE DE LOUIS XIV



Vue aérienne du domaine de Versailles
© ToucanWings



Lorsque Le Nôtre arrive à Versailles, le parc et le petit château de Louis XIII déterminent déjà les axes principaux et leur orientation, et à peu de chose près, le jardin orthogonal aménagé correspond au petit parc que nous connaissons, soit 77 hectares.

Mais c'est l'échelle du projet qui révèle le génie du jardinier de Louis XIV. Il s'agit de travailler le territoire dans son ensemble en englobant les différentes entités qui le constituent : des bâtiments aux chasses royales, mais aussi aux avenues qui structurent l'arrivée sur le domaine et la desserte des environs, Paris, capitale du royaume, et Saint Germain-en-Laye, domaine royal. Si l'Allée royale puis le Grand canal donnent l'échelle du développement du Grand parc dans une approche visuelle à notre portée de promeneurs, il faut avoir conscience que le domaine de Versailles que nous connaissons aujourd'hui, domaine privé du roi, et ses environs, ont été constitués sous Louis XIV. Cet ordre complexe mis en place dans son ampleur sans pareille est le fruit d'une application savante des règles d'optique, anamorphoses et collimations, que Le Nôtre étudia dans sa jeunesse.

Le site est celui d'une vallée irriguée par deux réseaux hydrographiques, les rus de Gally et de Marivel. L'environnement est boisé et le château, situé sur une petite butte, bénéficie d'une large vue vers l'ouest. En revanche, le relief est plus irrégulier vers l'est où la butte Montbauron sera abaissée pour dégager la vue depuis le château. Par ailleurs, de nombreux étangs occupent les irrégularités de terrain.

Les projets se succèdent à partir de 1663, alors que dans un premier temps, Le Nôtre est appelé pour réaliser un potager dans l'ancien enclos seigneurial. Cependant, on ne sait pas précisément à quel moment il pourra développer ses conceptions. Mais au même moment, il mène à Chantilly des travaux de l'ordre de ceux qui apparaissent à Versailles : par exemple la création d'une patte d'oie derrière le grand rond-point placé dans l'axe du château. Premier aménagement destiné à « meubler » un vaste espace et qui disparaîtra.

Si le trident côté ville est rapidement mis en place jusqu'à converger vers ce qui deviendra la Place d'Armes, le traçage définitif jusqu'à Viroflay ne trouvera son aboutissement que vingt ans plus tard avec l'aménagement du coude de Porchefontaine qui permet alors d'éviter les étangs situés à cet endroit.

Les projets d'aménagement sont nombreux et le roi n'hésite pas à revenir sur des projets en cours.

Dans ce tableau de 1668, *Vue du château et des jardins de Versailles, prise de l'avenue de Paris*, Pierre Patel montre un état transitoire de l'élaboration du Grand Canal engagée en 1667. L'axe central est élargi, de nouvelles avenues aménagées et les abords plantés de bois.

Dès 1668, les travaux de construction du nouveau château vont entraîner l'agrandissement du Grand Canal qui, rapidement, dépassera l'enceinte du parc. Proportions et dimensions changent considérablement.



Pierre Patel, *Vue du château et des jardins de Versailles, prise de l'avenue de Paris en 1668*. MV 765
Château de Versailles, Dist. RMN / © Christophe Fouin



À partir de 1669, du côté de l'entrée du château, la ville nouvelle se développe entre les trois nouvelles avenues. Jean Castex a pu parler « *d'espaces irrésolus* » créés entre ces axes, que les urbanistes actuels qualifieraient de « discontinus » ou de « dispersés ». Mais ces habitations en milieu de parcelles disparaîtront avec la construction des écuries, bien que l'arrivée sur le château garde un aspect paysager. Pour le roi, cet aspect peu structuré est le premier élément du parc qui enserrera la résidence royale.

L'extension du parc et du château présageait du changement de fonction de la demeure de plaisance de Louis XIII. Il en est question dès 1672. En 1676, le roi achète Noisy, Bailly et Marly, et un terrain pour agrandir la partie occidentale du Grand Canal en 1677. En 1679, il décide d'acquérir les bois dans un rayon de 10 km autour de Versailles.

Suivra l'aménagement de l'Étoile royale, pièce majeure du dispositif du parc qui s'ouvre en cinq branches dont la plus grande prolonge l'axe du château jusqu'à Villepreux. De nouveaux itinéraires sont tracés vers Saint-Germain, côté nord, ensuite jusqu'à Viroflay puis au-delà au pont de Sèvres. S'y ajoutent les multiples travaux destinés à amener l'eau à Versailles, eau que l'on va prendre jusqu'à Rambouillet.

Ce vaste périmètre définit dès 1679 le domaine tel qu'il sera à la Révolution. Au final, c'est un territoire de 9 800 hectares en partie dédié aux chasses royales. Le château se conçoit comme relié au territoire qui l'entoure, ce qui est propre aux domaines seigneuriaux d'Ile-de-France. Il est l'expression visuelle et matérielle du prestige et du pouvoir.

En 1690, Israël Sylvestre dessine *Vue perspective de Versailles du côté des écuries du château* et Adam Perelle dessine *Vue générale de la ville, château et jardins de Versailles*. Ces vues, que l'œil ne peut pas matériellement observer, sont issues des savants traités de perspective de la Renaissance. Ce type de dessins montre la relation évidente entre le mode de représentation et la conception des jardins réguliers construits sur grille orthogonale. Il montre aussi la relation entre les techniques du peintre et la pratique du concepteur de jardins.

La gravure de droite montre les écuries dont la construction est achevée. La ville est désormais densifiée et les parterres du midi sont doublés par la construction de la nouvelle Orangerie de Mansart. Les 15 bosquets structurent la masse boisée. Comme sur ces deux vues aériennes récentes, le domaine apparaît dans sa splendeur. L'Allée royale est déterminée en 1667. L'axe central en découle sur une longueur de 13 kilomètres.



CHÂTEAU DE VERSAILLES



Vue générale de la ville, château et jardins de Versailles,
Adam Perelle, INV 33094
© RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / © Michel Urtado



Vue perspective de Versailles du côté des écuries du château,
Israël Silvestre album Perelle, INV 33094-recto-folio27
© RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / © Michel Urtado



Vue aérienne du domaine de Versailles
© ToucanWings



Vue aérienne du domaine de Versailles
© ToucanWings



Cette *Vue perspective du Château de Versailles depuis le bassin de Neptune*, réalisée en 1696 par Jean-Baptiste L'Aîné, montre le deuxième axe structurant le parc, l'axe nord-sud.

Le bassin de Neptune, qui ne comporte pas encore le groupe sculpté, s'ouvre sur l'Allée des marmousets entourée des bosquets de l'Arc de triomphe et par celui des Trois fontaines à droite. Suivent les parterres nord, puis les Parterres d'eau et finalement l'ouverture sur la Pièce d'eau des Suisses après la nouvelle Orangerie.

On voit clairement que le paysage est ouvert sur cet axe là, ce qui est moins le cas pour l'axe sud-nord. Mais le souci principal de Le Nôtre, ouvrir les jardins sur l'extérieur, est réalisé. Pour arriver à ce résultat, les reliefs ont été modifiés, sur l'avenue de Paris, puis le seuil de Montbaouron.

Une partie des 70 000 m³ retirés a servi à mettre à niveau la Place d'Armes en forte déclivité sur le sud.

Ce détail du tableau de J. B. Martin *Les Écuries vues du château*, de 1688, montre le tracé de l'Avenue de Paris illustrant la volonté de Le Nôtre de privilégier cet axe pour deux raisons : la magnificence de l'arrivée sur le château, mais aussi le lien avec la capitale. Le changement d'échelle propre à Versailles, si on compare les travaux effectués à ceux des résidences princières antérieures, fait écrire à Madame de Scudéry dès 1669 que « *malgré la jeunesse des arbres qui les forment, on ne laisse pas de reconnaître déjà que de si grandes routes doivent conduire à une mai-son royale* ».



L'Ancien Vue du château de Versailles depuis le Bassin du Dragon et de Neptune, Jean-Baptiste Martin
© Château de Versailles, Dist. RMN © Jean-Marc Manai



Les Écuries vues du château, détail, J.B. Martin, 1688
© Château de Versailles, Dist. RMN © Jean-Marc Manai



Tout cela est réalisé à travers un transfert massif de propriétés dont l'essentiel a lieu entre 1662 et 1688, période d'activité de Le Nôtre, pour un montant de 4 293 000 livres. La surface des terrains acquis durant cette période est de 5 600 hectares. Les opérations de remboursement sont complexes, car il faut aussi éteindre les droits seigneuriaux et liquider les droits de dîmes. Des villages disparaissent, parfois ce sont des paroisses entières. Toute l'économie locale est bouleversée, et la population doit se réorganiser à l'intérieur d'un territoire fragmenté. « *Les droits chemins sont bornés par les murailles dudit parc et les vendeurs obligés de faire de grands tours* » (Vincent Maroteaux).

Cette croissance se fait aussi au détriment de domaines existants qui peuvent être rognés (biens d'abbayes, de duchés, de marquisats...), ou simplement absorbés. Parfois, cette extension est parallèle à celle de propriétaires voisins. Avec le futur chancelier Philypeaux par exemple, le souverain échange des biens dans le Grand Parc. Dans tous les cas, il s'agit de réduire les enclaves et de clarifier la délimitation du domaine, le roi ayant toujours affirmé son caractère privé.

Les tracés de Le Nôtre assurent le lien avec le château : ils sont premiers dans le processus de restructuration territoriale. Le plan d'extension de la ville conçu en 1786 en garde la trace.

Jardin, parc et « grand-paysage »

Qu'en est-il des jardins ?

Pour Pierre-André Lablaude «... *l'apport du célèbre jardinier apparaît tout à fait considérable dans le passage du jardin fermé au jardin ouvert, du jardin au paysage, la conquête de l'horizon, la colonisation de l'espace éloigné, le tramage du territoire ou l'ouverture des perspectives...* ».

La véritable nouveauté est l'ampleur de l'application du jardin régulier et l'ouverture totale sur le paysage, des jardins puis du parc, sans que le regard ne s'arrête sur une quelconque clôture. Les traités de jardinage publiés avant que Le Nôtre ait vraiment percé marquent bien la différence : entre celui de Boyceau en 1638, d'André Mollet en 1651 et le traité

de Dezallier d'Argenville publié neuf ans après la mort du grand jardinier en 1709, le jardin ouvert sur le paysage n'est plus celui de la quadrature qui fait dialoguer la nature avec l'art dans son enceinte : la nature étant repoussée au-delà de celle-ci.

À l'âge baroque, le changement est considérable. « *Je ne trouve rien de plus divertissant ni de plus agréable dans un jardin qu'une belle vue et l'aspect d'un beau pays* », dit Dezallier qui veut découvrir « *un grand nombre de bois, de rivières, de coteaux, de prairies* ». Or nous savons que Le Nôtre n'ayant pas laissé de traité, Dezallier est celui qui retransmet le mieux sa pensée, même si c'est de façon fragmentaire.

Au XVII^e siècle, les grandes perspectives caractérisent le paysage construit le long d'axes majeurs de composition. En Île-de-France, la faible inclinaison des terrains ne permet généralement pas d'élaborer directement des vues plongeantes sur des cascades architecturées ou autres déclivités très prononcées. À Versailles, sur trois kilomètres, le dénivellement n'est que de trente mètres, soit 1%. Mais ce n'est pas ainsi que nous le percevons dans notre expérience de promeneurs.

De par sa formation familiale, mais aussi ses responsabilités de contrôleur des Bâtiments du roi qui impliquent une grande connaissance des chantiers en cours, Le Nôtre maîtrise l'arpentage, le nivellement et toutes les questions d'ingénierie hydraulique. Il possède donc toutes les connaissances théoriques (son long séjour chez Simon Vouet le forme à la géométrie optique) et pratiques lui permettant de mettre en œuvre sa vision des jardins conçus comme un investissement du territoire. Nous ne devons pas oublier que durant la première moitié du XVII^e siècle, les ouvrages d'éducation « *commencent toujours par la cosmographie, se poursuivent par des notions de géographie et s'achèvent sur les techniques d'arpentage et l'art des fortifications. Pour paraphraser les pères Arnaud et Nicole de Port-Royal, ces deux derniers aspects sont les figures essentielles du discours territorial classique, en quelque sorte, une grammaire de la transformation de l'espace où le travail sur la déclivité, les ressauts et la vision lointaine est essentiel* » (Thierry Mariage).

De plus, grand collectionneur d'œuvres majeures,



son immense talent a obligatoirement été nourri par sa connaissance des tableaux de Claude Lorrain, Paul Bril ou l'Albane, tous peintres paysagistes dont il partageait le goût avec le roi. En 1693, ne lui offret-il pas le Port de mer au soleil couchant du Lorrain ? La question à Versailles va être l'application de l'anamorphose linéaire à une échelle considérable. Son rôle sera de compenser la diminution apparente des parties lointaines par une recherche sur la largeur et la longueur des axes qui composent la Grande Perspective. Dans cette réflexion très complexe sur les proportions entre éléments constitutifs de différentes natures, le Grand Canal apparaît comme une articulation entre le Petit parc et le Grand parc compris comme grand-paysage.

Pour réaliser sa vision, Le Nôtre conçoit les nouveaux tracés avant la moindre acquisition de terres. Les achats de parcelles à de très nombreux propriétaires sont innombrables et lents, ce qui est difficilement concevable aujourd'hui, car l'homogénéité visuelle qui découle de la conception d'ensemble efface les séparations physiques entre le bâti, les parterres, les jardins et le parc. Bien que séparées physiquement, ces différentes parties sont reliées visuellement.

Georges Farhat, qui a longuement étudié la logique spatiale du parc de Versailles et des réalisations de Le Nôtre, a introduit une nouvelle notion complémentaire de celle d'anamorphose réglant les longueurs et largeurs du domaine, celle de collimations, notion jusque-là ignorée.

Les collimations permettent de coordonner les distances et les niveaux, et de définir ainsi les terrassements à réaliser. Ce mot issu du latin « *collimare, pour collineare* », apparu en 1646, est un terme d'astronomie qui nomme l'action d'orienter un appareil d'optique dans une direction précise » (Le Robert). Il s'agit donc de produire des alignements visuels de points remarquables selon lesquels s'ordonnent parterres, fontaines, bosquets ou massifs boisés, dans une succession qui construit un espace cohérent.

Le tableau de Jean-Baptiste Martin l'Aîné, *Visite de la reine Marie Leszcynska à Vaux en 1728*, de par le point de vue qu'il adopte permet de comprendre les alignements visuels que sont les collimations. Dans le « *Plan des Jardins du Château de Saverne* » (1712), Robert de Cotte qui fut Directeur du bureau des dessins à la surintendance des Bâtiments en 1699, dessine un schéma d'anamorphose complet pour le prince-évêque de Strasbourg Armand Gaston de Rohan-Soubise. Ce schéma est le seul connu actuellement, mais il permet de légitimer la découverte que Georges Farhat a faite à Versailles : deux tracés triangulaires imbriqués contiennent la totalité des éléments structurants du parc et des jardins. De la Cour royale et du Bassin de Latone au bout du Grand Canal, ce sont deux faisceaux qui « *définissent les terrassements par coordination de niveaux et de distances. La géométrie sensible (...) qui en résulte établit un rapport étroit entre ce qui apparaît du jardin et la position du promeneur qui se déplace.* » (G. Farhat).

À cette grande perspective s'ajoutent les bosquets qui induisent une lecture complémentaire de l'art de Le Nôtre. Celui-ci « *nous apparaît comme un créateur échappant à tout classement réducteur... il est à la fois décorateur et géomètre, poète et ingénieur, peintre et jardinier, à la fois inventeur et praticien, baroque et classique, dans une vision globalisante, éclectique mais cohérente...* » (Pierre-André Lablaude). Car le jardinier du roi, dont l'immense culture, à la fois artistique, scientifique, technique, est exceptionnelle, crée une œuvre qui utilise un large vocabulaire ornemental conçu pour et par d'autres disciplines. La marqueterie de Boullée et les tracés niellés d'Audran sont partout présents dans les parterres, autres éléments constitutifs des jardins qui permettent un passage des bâtiments aux architectures végétales. Mais cela est une autre histoire.